

Règlement graphique n°2
Zonage

LE MESNIL AUBERT

Prescrit le 29 mai 2018
Arrêté le
Enquête publique
Approuvé le
Nom du Prés. de GTM

Signature

Pièce n°

1

2

3

4

5

géostudio gamay

zAd

capla

ARCHITECTURE

Granville
Terre & Mer
Communauté de Communes

1. ZONES

Limite de zone

2. PRESCRIPTIONS

Haie ou alignement d'arbres à protéger (L151-23 CU)

Cours d'eau (L 151-23 CU)

Espaces Boisés Classés (L113-1 CU)

Zone inondable (source DREAL)

Zone humide

3. HABILLAGE

Limites parcellaires

Bâti dur

Bâti léger

4. AUTRES INFORMATIONS

Plan de Prévention du Risque Inondation de la Sienne (PPRI)

